

Transfert de la prestation de libre passage - NOTICE

Avis aux nouveaux assurés

Bienvenue à la Fondation de prévoyance professionnelle en faveur de AROMED. Vous êtes à présent affilié(e) à la Fondation et cela vous permet de bénéficier de couverture d'assurance.

Votre avoir de libre passage

Afin de respecter les dispositions légales (art. 3 LFLP), nous vous remercions de suivre les indications ci-dessous :

Si vous étiez déjà assuré(e) auprès d'une caisse de pension, votre prestation de libre passage doit être transférée auprès de votre nouvelle caisse de pension, à savoir la Fondation de prévoyance en faveur de AROMED.

Si vous possédez une police de libre passage ou êtes titulaire d'un compte de libre passage, nous vous prions de demander à l'institution de prévoyance d'effectuer le transfert auprès de votre nouvelle caisse de pension.

Certificat personnel

Dès réception du versement de la prestation de libre passage, nous calculerons votre nouvelle couverture d'assurance et vous adresserons un nouveau certificat de prévoyance.

Données de virement

Afin que le transfert puisse s'effectuer dans les meilleurs délais, nous vous prions d'adresser ce formulaire avec les coordonnées bancaires ci-dessous, à votre dernière caisse de pension.

Bénéficiaire : Fondation de prévoyance professionnelle en faveur de AROMED
Adresse : Route des Avouillons 30, 1196 Gland
Banque : UBS SA
IBAN : CH26 0024 0240 3274 3300 C
Clearing : 240
Commentaire : Nom / Prénom / No AVS / Part LPP

Contact

Fondation de prévoyance professionnelle AROMED
c/o Argos Prévoyance SA
Route des Avouillons 30
1196 Gland

Téléphone : +41 22 365 66 67
Fax : +41 22 361 50 25
Mail : info@aromed.ch
Site web : www.aromed.ch

